



PREFET DE LA REUNION

Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale
Pôle Formations, Emploi et Certifications

Fiches de présentation des métiers du secteur social

Educateur de jeunes enfants

LA PROFESSION

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

LIEU DE FORMATION

Pour suivre cette formation, les candidats doivent remplir certaines conditions et demander leur inscription auprès des instituts de formation en travail social de la Réunion.

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (IRTS)

1 rue Sully Brunet
97470 Saint-Benoit
Tél : 02 62 92 97 77

LES TEXTES DE REFERENCE :

- Décret no 2005-1375 du 3 novembre 2005

- Arrêté du 16 novembre 2005 et référentiels (professionnel, certification, formation)

Adresse postale

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de La Réunion (DJSCS)
14, allée des Saphirs, CS 61 044
97 404 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 20 96 40 – Fax: 02 62 20 96 41

Site géographique

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de La Réunion
Site de Gaulle (DJSCS)
60, avenue du Général De Gaulle
97 400 Saint-Denis

Site internet

<http://www.reunion.drjscs.gouv.fr>

LA PROFESSION

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale. Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- **la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille** : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.

- **un positionnement particulier dans le champ du travail social** : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

- **une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance** : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

LES APTITUDES

Pour exercer ce métier, il faut être intéressé par la place des enfants dans notre société. L'esprit d'observation et de recherche, l'imagination et la créativité, voire des dons artistiques sont des qualités appréciables. Comme tous les métiers du secteur social, il nécessite un engagement personnel qui se conjuguera avec une démarche professionnelle axée sur l'éducation des jeunes enfants.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission mentionnées les candidats remplissant **au moins une** des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, notamment les moniteurs éducateurs et les techniciens d'intervention sociale et familiale ;
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV ;
- être titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et justifier de **3 ans d'expérience** dans le champ de la petite enfance ;
- avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par la DJSCS.

Les épreuves d'admission sont au nombre de 2 :

- une épreuve écrite d'admissibilité permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse, les aptitudes à l'expression écrite du candidat ;
- une épreuve orale d'admission destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

LA FORMATION

La formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants est dispensée, de manière continue ou discontinuée, en 3 ans. Elle comporte 1 500 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures de formation pratique.

L'enseignement théorique se décompose en quatre domaines de formation (DF) :

- DF 1 - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 400 heures ;
- DF 2 - Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures ;
- DF 3 - Communication professionnelle : 250 heures ;
- DF 4 - Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales : 250 heures.

La formation pratique se déroule sous la forme de 4 stages minimum d'une durée totale cumulée de 60 semaines (2 100 heures).



PREFET DE LA REUNION

Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale
Pôle Formations, Emploi et Certifications

Fiches de présentation des métiers du secteur social

Educateur de jeunes enfants (Suite)

LA PROFESSION

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

LIEU DE FORMATION

Pour suivre cette formation, les candidats doivent remplir certaines conditions et demander leur inscription auprès des instituts de formation en travail social de la Réunion.

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (IRTS)

1 rue Sully Brunet
97470 Saint-Benoit
Tél : 02 62 92 97 77

LES TEXTES DE REFERENCE :

- Décret no 2005-1375 du 3 novembre 2005

- Arrêté du 16 novembre 2005 et référentiels (professionnel, certification, formation)

Adresse postale

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de La Réunion (DJSCS)
14, allée des Saphirs, CS 61 044
97 404 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 20 96 40 – Fax: 02 62 20 96 41

Site géographique

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de La Réunion
Site de Gaulle (DJSCS)
60, avenue du Général De Gaulle
97 400 Saint-Denis

Site internet

<http://www.reunion.drjcs.gov.fr>

Les candidats titulaires d'un diplôme de travail social enregistré au niveau III peuvent bénéficier d'allègements de formation ainsi que de dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes.

Par ailleurs, les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé et fonction d'animation sont dispensés des domaines de formations DF3 et DF4.

LE DIPLOME

Il est délivré à la suite de plusieurs épreuves. Les épreuves en centre d'examen régional comprennent :

- une épreuve écrite de communication professionnelle ;
- une épreuve écrite de note de synthèse ;
- la présentation et soutenance d'un mémoire de positionnement professionnel ;
- un oral sur la démarche éducative à partir des 3 travaux à finalité éducative.

Chacun des domaines est validé par ailleurs, par une épreuve en centre d'examen et un contrôle continu.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la première validation d'un domaine de compétence par le jury.

Le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants est délivré par le préfet de région (DJSCS). Il est classé au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

LA VAE

Pour pouvoir obtenir le diplôme par la validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier de compétences professionnelles en rapport direct avec le diplôme. Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins 2 activités relevant de l'une fonction/activités suivantes :

- établir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant ;
- établir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en coopération avec les enfants ;
- concevoir et conduire l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

La durée totale d'activité cumulée exigée est de 3 ans en équivalent temps plein.

La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par l'ASP/UNACCESS (Agence de Services et de Paiement/ Unité Nationale d'Appui aux Certifications Sanitaires et Sociales) à Limoges (0810 017 710) - <http://www.asp-public.fr> et <http://vae.asppublic.fr/>

LA CARRIERE

1 - Les employeurs : On recense environ 20 000 éducateurs de jeunes enfants employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Leurs secteurs d'intervention sont :

- le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de 7 ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile... ;
- le secteur sanitaire ;
- le secteur médico-social ;
- le secteur de l'assistance éducative ;
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
- le secteur de l'éducation ;
- et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

2 - La carrière : Les salaires et la carrière sont déterminés, soit par des textes réglementaires pour les salariés du secteur public, soit par des conventions pour ceux qui relèvent du secteur privé.

3 - Les perspectives : Avec quelques années d'expérience, l'éducateur de jeunes enfants peut diriger une halte-garderie, un jardin d'enfants, une crèche, un service éducatif ou un établissement.

D'autres possibilités s'offrent encore à lui. Il peut :

- obtenir, après avoir suivi les formations complémentaires adéquates, le Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire aux majeurs protégés, mention Mesure judiciaire à la protection des majeurs (MJPM), ou mention Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) ou le CNC de délégué aux prestations familiales (DPF) ;
- préparer le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) ;
- accéder, après sélection, à la formation conduisant au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social (CAFDES) ;
- préparer, sous certaines conditions, le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).